



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)

Heures d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale :

Lundi de 13 h 30 à 17 h

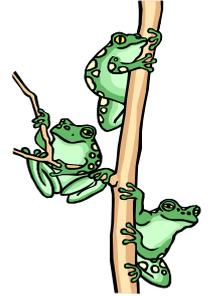
Mardi et mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Vendredi de 8 h à 12 h

Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>

<http://www.agglo-colmar.fr>



Novembre 2014

Edito



Communauté d'Agglomération de Colmar



Ce mois de novembre est placé sous le signe du souvenir. En effet, nous commémorons le centenaire de la Grande Guerre et dans un registre plus religieux, la Toussaint.

Cette guerre de 1914-1918 est la première guerre totale mondiale. Marquée par le progrès de l'industrie de l'armement, elle a vu mourir plusieurs millions de soldats dans l'enfer des tranchées, dont plus d'un million de poilus français lors de batailles telles que celles de la Marne, de la Somme, de Verdun ou du Chemin des Dames, mais aussi des civils, notamment lors du génocide arménien.

Opposant presque tous les Etats d'Europe, elle est l'aboutissement des rivalités entre les dominations des empires et du militarisme sur ce continent. S'achevant le 11 novembre 1918 par l'armistice signé à Rethondes dans le wagon du maréchal Foch entre les deux principaux adversaires, la France et l'Allemagne, ce conflit a profondément bouleversé l'Europe, mettant fin aux grands empires et faisant triompher le principe de l'Etat-nation, laissant le champ libre aux grandes idéologies totalitaires, prémisses d'un nouveau conflit mondial.

L'ensemble de la municipalité vous donne rendez-vous le 10 novembre à 19 heures, à l'église Saint Michel, puis au monument aux morts, pour se remémorer cette page tragique de la nation française.

Frédéric FURSTENBERGER



Inauguration de l'exposition des arboriculteurs



Repas choucroute



Agrandissement du columbarium

Photos :

Gérard HIRTZ

Mairie

Michel RITTER



Initiation à la manipulation des extincteurs



Chères Herrlisheimois, Chers Herrlisheimois,

Une très belle arrière-saison nous a permis de profiter, ces derniers jours encore, d'un magnifique soleil qui nous a bien fait défaut durant les mois d'été.

Cela s'est passé...

Le dynamisme de nos associations a été particulièrement remarqué sur le terrain au courant de ce mois d'octobre : assemblées générales organisées par les Grenouilles sportives, Herrli Ados et les Jolis Mollets, la participation d'une centaine de personnes au repas « choucroute » servi à l'occasion de la fête patronale par le Coup de Main, l'exposition, haute en couleurs et en saveurs, de pommes et autres fruits, organisée par les arboriculteurs locaux, la soirée Fresch'n Co dédiée aux bénévoles qui ont aidé à la fête de la Grenouille, la bourse aux vêtements des Grenouilles sportives, l'exercice d'automne des sapeurs-pompiers ou le don du sang.

Un grand MERCI à toutes ces associations pour leurs compétences et leurs disponibilités dans l'organisation des manifestations au sein de notre village.

Quelques nouvelles brèves...

- Monsieur Eric Lechner, qui avait rejoint l'équipe technique en janvier 2011 suite au départ à la retraite d'André Fursenberger, nous a quittés pour rejoindre, à sa demande, les services de la ville de Colmar à partir du 1^{er} octobre 2014.
- Une première réunion d'information sur la « Journée Citoyenne » prévue le samedi 30 mai 2015 a eu lieu. Les explications, avec films réalisés à Berrwiller à l'appui, ont été données sur l'organisation et le déroulement d'une telle journée. D'autres réunions préparatoires sont prévues à partir de janvier 2015. Nous y reviendrons.
- Les sapeurs-pompiers locaux ont initié le personnel du périscolaire, les agents communaux, les sacristains et la directrice des écoles au maniement des extincteurs. Ils en sont vivement remerciés.

ATTENTION DANGER

Nous avons remarqué que de nombreux jeunes (et moins jeunes) traversent les voies ferrées, ce qui est extrêmement dangereux au vu de la vitesse des trains dont certains passent à très grande vitesse. Ces jeunes mettent leur vie en danger ! Nous demandons aux parents d'intervenir auprès de leurs enfants scolarisés à Colmar ou qui occupent régulièrement les abris SNCF, en les avertissant des risques qu'ils encourent en traversant les voies ferrées. Il faut obligatoirement utiliser le passage souterrain prévu à cet effet. Du côté de la commune, nous avons prévenu la SNCF et la gendarmerie.

PANNEAUX COMMERCANTS

Nous rappelons que le délai de confirmation pour le remplacement des panneaux des commerçants par des panneaux uniformisés a été fixé au 15 novembre. Par conséquent, toutes les entreprises intéressées par la mise en place de ces nouveaux panneaux doivent contacter la mairie pour cette date, dernier délai. Comme annoncé, les panneaux existants seront enlevés lors de la mise en place des nouveaux.

AGRANDISSEMENT DU COLUMBARIUM

Les travaux d'extension du columbarium ont été réalisés. Le rajout de 2 blocs de 8 cases et l'installation d'une colonne pivotante recevant les épitaphes (identités des personnes dont les cendres ont été déposées dans le jardin du souvenir), ont été réalisés par l'entreprise Roth de Neuf-Brisach. Coût de l'investissement hors fondations : 16 250 € TTC. Les travaux de préparation ont été effectués en propre régie par les agents communaux.

AIRE DE DEPOTS DES DECHETS VERTS

Le succès est formidable et les utilisateurs le rappellent régulièrement aux agents ou élus assurant les permanences. Quelques incivilités ont été constatées : un morceau de brique, des ficelles bleues servant à fixer les plants de tomates, des éléments de meubles ont ainsi été trouvés dans les déchets verts. Nous rappelons que seuls les déchets verts peuvent y être déposés. Les planches, déchets de sciage, ... sont à déposer aux déchetteries de COLMAR.

C'est à venir...

Le mois de novembre est encore particulièrement chargé.

Nous vous invitons à participer aux nombreuses manifestations rappelées dans l'agenda page 3. Les organisateurs vous en seront très reconnaissants.

Les sapeurs-pompiers passeront également dans les foyers pour proposer leur traditionnel calendrier. Leur engagement et leur savoir-faire sont reconnus par tous. Nous vous demandons de leur réserver un excellent accueil.

Mais le mois de novembre, c'est également le mois du SOUVENIR. Nous aurons une pensée forte pour tous ceux qui nous ont quittés et pour tous ceux qui sont morts pour la patrie. Nous vous invitons cordialement à participer à la cérémonie de l'Armistice prévue lundi le 10 novembre avec la messe à 19 heures, le dépôt de gerbe devant le monument aux morts vers 20 heures qui sera suivi du verre de l'amitié, salle Saint-Michel.

Bien cordialement,

Votre Maire,
Gérard HIRTZ

AGENDA

NOVEMBRE

- 1 & 2 Exposition des Talents locaux
- 03 Réunion du conseil municipal
- 10 Commémoration du 11 Novembre
Messe à 19 h - Cérémonie à 20 h
- 13 A.G. HEC (Escrime)
- 14 A.G. Coup de Main
- 16 Théâtre salle Saint-Michel (cf. page 12)
- 17 Conférence sur le Tadjikistan (cf. page 12)
- 19 A.G. Comité des Fêtes
- 21 A.G. ADEM'OH
- 22 & 23 Marché des jouets d'occasions
- 29 Sainte Barbe

DECEMBRE

- 5 Passage de St Nicolas
- 6 A.G. ASIET
- 6 & 7 Marché de Noël
- 14 Fête de Noël de l'Age d'Or
- 14 Fête de Noël HEC
- 21 Concert de l'ADEM'OH

NOUVEAUTÉ A LA BIBLIOTHEQUE

Mis en place depuis avril 2014 avec pour thème *Les Musiques du monde*, le « Musikiosk » vient de changer de style : c'est désormais la musique classique qui est mise à disposition du public. Vous pourrez ainsi emprunter des CD mais également des DVD, des partitions et des livres sur ce sujet. De Haydn au concerto de Aranjuez en passant par les œuvres de Stravinsky, Rachmaninov, Debussy, ... et même des DVD et un livret pour expliquer la musique classique aux enfants, chacun pourra y trouver son bonheur !

Après le succès remporté par le premier thème, nous espérons que le « Musikiosk » répondra de nouveau à vos attentes.

L'équipe de la bibliothèque

RAPPEL

EXTRAIT DE L'ARRETE DU MAIRE CONCERNANT LES BRUITS DE VOISINAGE

Article 3 :

« L'arrêté du Maire stipule que les travaux de bricolage, de jardinage ou d'activités professionnelles réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, taille bordures, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés que dans les créneaux horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h**
- **le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h**
- **les jours fériés et les dimanches sont exclus. »**



La fréquence de ces travaux ne doit pas être excessive ou continue.



AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES

Notre commune est concernée par le déploiement de 6 nouvelles chaînes gratuites de la TNT depuis le 21 octobre.

Cet enrichissement de l'offre télévisuelle peut s'accompagner de changements de canaux pour des chaînes existantes de la TNT. Pour continuer à les recevoir, les téléspectateurs devront procéder à une recherche et mémorisation des chaînes. Cette opération pourra aussi leur permettre de recevoir les 6 nouvelles chaînes.

En cas de problème de réception de la TNT, l'ANFR a mis en place un numéro spécial : **0 970 818 818**. Il permet aux téléspectateurs de signaler leurs difficultés, afin qu'elle intervienne dans les meilleurs délais.

Des aides financières sont disponibles pour les téléspectateurs qui ne recevraient plus certaines chaînes existantes à la suite des changements de canaux (120 euros maximum pour adapter l'antenne ou 250 euros maximum pour changer de mode de réception).

Une brochure explicative est disponible au secrétariat de la mairie ou sur le site : www.recevoirlatnt.fr



SYNTHESE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2014
3. Informations légales
4. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme
5. Zone d'activités – Opérations d'aménagement au sens de l'article L300-I du code de l'urbanisme : premières réflexions sur l'aménagement de la zone AUeI
6. Rue du Stauffen : engagement de la procédure de transfert d'office et ouverture d'une enquête publique
7. Mise en location de la chasse pour 2015-2024
8. Lot de chasse n° 2 : agrément d'un garde chasse
9. Taxe de séjour : tarifs 2015
10. Restauration de l'ancien lavoir : appel aux dons
11. Contrat d'assurance des risques statutaires
12. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel entre la ville de Colmar et les communes de Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jepsheim, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim et Wintzenheim
13. Décisions modificatives n° 3
14. Construction de 8 logements (impasse Bachacker) : garantie communale des prêts
15. Convention avec la DGFIP pour une révision sélective des locaux
16. Aménagement foncier et agricole de Rouffach : avis sur le mode d'aménagement et le périmètre
17. Motion contre la suppression de deux arrêts du TGV Est durant l'été 2015
18. Divers

Le Maire sollicite la possibilité de rajouter un point à l'ordre du jour :
Nouveau zonage pour l'investissement locatif : demande d'agrément

Tous les conseillers municipaux étant d'accord, le point est rajouté à l'ordre du jour (n° 18).

1. Désignation du secrétaire de séance

Mlle Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juillet 2014

Le compte-rendu de la séance du 30 juillet est approuvé.

3. Informations légales

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- section 49, n° 39, 45 et 46 (Scheunengaerten)
- section 6, n° 149/14, 151/15 et 308/14 (Schaeferspitzacker)
- section 39, n° 457/87, 462/86, 465/83, 472/80, 475/79 et 479/79 (3 rue du Stauffen)

4. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU de Herrlisheim n'intègre pas le contenu rendu obligatoire par la loi Grenelle II : il y a donc lieu de le mettre en révision afin notamment de réduire la consommation d'espace et la consommation énergétique, de protéger la biodiversité et les continuités écologiques. D'autres objectifs ont également été fixés :

- définir l'enveloppe foncière nécessaire au développement urbain,
- équipements publics à programmer,
- réflexion sur le secteur d'urbanisation future AUc (prés, jardins et ruines du château),
- réflexion sur le maintien des zones agricoles A constructibles pour les bâtiments agricoles,
- possibilité d'ouvrir à l'accueil d'entreprises le secteur AUeI sous forme d'opération d'ensemble,

- correction d'incohérences dans le PLU approuvé (notamment adéquation entre les zones constructibles et les réseaux),
- problèmes de stationnement dans le village.

Une concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera organisée dès le lancement des études et jusqu'au stade de l'arrêt du PLU : documents tenus à la disposition du public, réunions publiques, publications dans le bulletin municipal.

5. Zone d'activités – Opérations d'aménagement au sens de l'article L300-I du code de l'urbanisme : premières réflexions sur l'extension et l'aménagement de la zone AUeI

Le projet d'extension vers l'est de l'actuelle zone artisanale est approuvé.

6. Rue du Stauffen : engagement de la procédure de transfert d'office et ouverture d'une enquête publique.

Elles concernent les parcelles 439 et 443 (section 39) de cette rue.

7. Mise en location de la chasse pour 2015-2024

Le Conseil municipal

- prend acte de la décision des propriétaires concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et confirme sa position du 30 juillet dernier sur l'affectation du produit de la chasse ;
- décide de fixer à 594,59 hectares la contenance des terrains à soumettre à la location ;
- décide de procéder à la location en 2 lots comprenant le lot n° 1 à l'est de la voie ferrée (310,57 ha dont 10 ha boisés) et le lot n° 2 à l'ouest de la voie ferrée (284,02 ha dont 0 ha boisé) ;
- décide de mettre en location les 2 lots par adjudication ou par appel d'offres, les locataires sortants ne pouvant faire valoir leur droit de priorité.
- décide de ne pas reporter dans le plan de gestion cynégétique de clauses particulières ;
- décide pour les lots loués par adjudication de fixer la mise à prix à 3 050 euros / an pour le lot n° 1 et à 1 585 euros / an pour le lot n° 2
- décide pour les locations par adjudication de fixer la date de l'adjudication courant janvier 2015 ;
- décide pour les locations par appel d'offres de fixer la date de remise des offres au courant janvier 2015 ;
- décide de donner mandat à la commission de dévolution, en cas d'adjudication infructueuse, pour réorganiser les lots et les remettre immédiatement en adjudication ;
- décide de ne pas mettre à la charge du locataire les frais de protection (engrillagement ou autres) rendus nécessaires pour la protection des plantations et régénérations ;
- décide de ne pas demander le plan de chasse pour le compte du propriétaire ;
- décide de ne pas tolérer le pacage des moutons / de pâturage / de vaine pâture au cours de la période du présent bail.

8. Lot de chasse n° 2 : agrément d'un garde chasse

Le conseil municipal émet un avis favorable à la reconduction de M. Elvio MASSINI, domicilié 3 impasse du Florimont à LOGELBACH (68124), comme garde-chasse sur le lot de chasse n° 2.

9. Taxe de séjour : tarifs 2015

Le Conseil municipal approuve la modification de la grille tarifaire de la taxe de séjour à appliquer du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Les exonérations et réductions prévues par les textes restent en vigueur. Les propriétaires seront prévenus avant la fin de l'année.

10. Restauration de l'ancien lavoir : appel aux dons

Le cabinet d'architectes HOFFERT (Wettolsheim) a été retenu pour un montant de 6 175 euros HT, soit 9,5 % du montant prévisionnel de travaux. Une aide de 15 000 euros a été obtenue auprès de la Sénatrice Boog.

La Fondation du Patrimoine lancera une campagne de mécénat et abondera en fonction des sommes récoltées. Un appel aux dons pourrait également être fait auprès des habitants de Herrlisheim via le bulletin municipal.

11. Contrat d'assurance des risques statutaires

La modification du taux pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 est adoptée, à savoir :

- pour les contrats des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,85 % (au lieu de 4,08 %)

• pour les contrats des agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 0,89 % (au lieu de 0,80 %).

12. Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel

Conformément à la loi du 17 mars 2014, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel disparaîtront progressivement pour les bâtiments publics à compter du 31 décembre 2014. La constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet l'achat de Gaz Naturel avec les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jepsheim, Niedermorschwihr, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim et Wintzenheim est adopté.

13. Décisions modificatives n° 3

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
202 – frais liés à la réalisation des documents	30 000 €	1068 – excédents de fonctionne-	96 721,83 €
205 – licences, logiciels, ...	721,83		
2152 – Installations de voirie	6 000 €		
21311 – Accessibilité et accueil Mairie (opération 20095)	30 000 €		
21311- Atelier communal (opération 20132)	30 000 €		
TOTAL	96 721,83 €	TOTAL	96 721,83 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
61522 – Entretien et réparation sur bâti-	10 000 €		
678 – Autres charges exceptionnelles	- 10 000 €		
TOTAL	0 €		

14. Construction de 8 logements (impasse Bachacker) : garantie communale des prêts

La commune accorde la garantie communale à Pôle Habitat pour les prêts octroyés par la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant de 715 000 euros répartis en 490 000 euros (P.L.U.S) et 225 000 euros (P.L.U.S foncier).

15. Convention avec la DGFIP pour une révision sélective des locaux

La démarche est engagée afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et d'optimiser les bases fiscales. Elle concerne l'examen :

- des locaux d'habitation classés en catégorie 7 (médiocre) et 8 (très médiocre), soit 12 + 8 locaux ;
- des locaux d'habitation sans chauffage central (8) ;
- de la liste des piscines (45) et détection des biens non connus de l'administration ;
- des locaux en exonération permanente (10).

16. Aménagement foncier et agricole de Rouffach

L'avis favorable est donné sur le mode d'aménagement et le périmètre soumis.

17. Motion contre la suppression de deux arrêts du TGV Est durant l'été 2015

Le Conseil municipal demande que la SNCF maintienne les deux trajets directs quotidiens du TGV Est avec Paris, à savoir le départ de Colmar à 10h11 et l'arrivée à Colmar à 9h45 durant la période estivale 2015.

18. Nouveau zonage pour l'investissement locatif : demande d'agrément

Par arrêté du 1^{er} août 2014, la commune de Herrlisheim-près-Colmar a été classée en zone B2. Pour pouvoir bénéficier du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire, une demande d'agrément doit être faite auprès du Président de Région. La CAC appuiera la démarche.

19. Divers

Sont évoqués : l'honorariat de M. Lucien Stoecklin, ancien adjoint au maire, le stage auprès des services techniques communaux de M. Thomas Lichtlé, la modification de la numérotation de la rue du Fossé côté est, l'installation de 2 ou 3 benches supplémentaires dans la cour de l'Hôtel de Ville, le reversement au CCAS par les grands électeurs des indemnités accordées lors des élections sénatoriales (25 euros), la mise en place d'un guide des bonnes pratiques qui remplacera l'obligation de mesurer la qualité de l'air dans les établissements d'accueil collectifs d'enfants, la mutation de M. Eric Lechner à la Ville de Colmar à compter du 1^{er} octobre 2014, la première réunion préparatoire pour la « JOURNEE CITOYENNE » qui aura lieu lundi le 6 octobre à 19h30, l'équipement de la cuisine de la mairie, la mutualisation des ATSEM entre les 3 classes de l'école maternelle, le manque d'espace dans une salle de classe à 4 niveaux, le problème de sécurité au croisement à la hauteur du n° 20 de la route du Vin, l'accueil des enfants et les rythmes scolaires, le succès de l'aire de dépôt des déchets verts.

Fin de la séance à 22h20

**Le procès-verbal complet est disponible à la mairie ou sur le site internet
www.herrlisheim-pres-colmar.fr**

ECOLE MATERNELLE

REUNION D'INFORMATION SUR LE CURSUS BILINGUE

Si votre enfant, né en 2012, est admis en petite section de l'école maternelle de Herrlisheim à la rentrée de septembre 2015, il aura le choix de suivre une scolarité en cursus monolingue ou en cursus bilingue. Une réunion d'information sur le cursus bilingue est prévue le vendredi 14 novembre à 20 h 00 à l'école maternelle.

RAMONAGE

Conformément à la réglementation en vigueur, le Maire prescrit que le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, immeubles collectifs et de tous bâtiments à usage d'habitation ou à usage professionnel ou associatif, privés ou publics, doit être effectué une fois chaque année, notamment avant la remise en fonction hivernale...

La corporation des maîtres ramoneurs du Haut-Rhin nous a transmis une liste des 15 entreprises du Haut-Rhin qui adhèrent à la corporation et offrent les garanties de compétences permettant de garantir la sécurité de tous. Vous pouvez consulter cette liste en Mairie.



Plus d'infos auprès de la corporation des maîtres ramoneurs – 12 allée Nathan Katz – 68100 MULHOUSE – tél : 03 89 36 30 00

AIRE DE DECHETS VERTS



Deux produits issus du broyage sont proposés sur la plateforme déchets verts, en libre service :

1. le **paillage**, issu du broyage des plus grosses branches (< 12 cm) et destiné à recouvrir les massifs et potagers.
1. le **structurant pour compost**, issu du broyage des branches plus fines, destiné à améliorer le processus au sein de votre composteur individuel. C'est l'une des règles d'or du compostage : mélanger les apports plutôt azotés, mous et humides de la cuisine et les apports plutôt carbonés, durs et fibreux du jardin, dans une proportion de 50/50 environ. Cela favorise l'aération et la dégradation de la matière organique par les micro-organismes.

Pour obtenir plus d'informations sur le compostage et d'autres techniques de jardinage, des prospectus sont à votre disposition en mairie.

Renseignements auprès de la CAC
(03 89 23 62 62 - poste 131)



**Horaires d'ouverture
de l'aire**

**Lundi, mercredi et samedi
de 15 h à 17 h.**

Vie courante



DES POULES POUR REDUIRE SES DECHETS

La CAC, dans le cadre de son plan de prévention local des déchets, s'engage dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle proposera gratuitement aux usagers possédant un poulailler un couple de poules pondeuses (une poule mange jusqu'à 150kg de biodéchets/an). Le lancement du dispositif est prévu pour cet automne avec une distribution des poules début 2015, dans les communes de Colmar, Herrlisheim-près-Colmar, Ingersheim et Jepsheim.

Cette opération complète la collecte des biodéchets à domicile qui concerne un tiers de la population de la CAC.

Service collecte et gestion des déchets
03 89 23 62 62 ou www.agglo-colmar.fr



Le dossier de candidature est disponible en mairie et sur le site internet de la CAC (www.agglo-colmar.fr). La date limite pour déposer les demandes est fixée au **14 novembre 2014**.

APPEL A BENEVOLES

Les bénévoles pour faire tourner les associations se font rares de nos jours. La paroisse n'est pas épargnée par ce phénomène.

Le renouvellement des forces vives est difficile notamment en ce qui concerne les quêteurs (ses).

C'est pour cela que nous lançons un appel aux paroissiens afin que plusieurs personnes nous rejoignent.

Plus nous serons nombreux, moins la tâche sera lourde, car nous pourrons organiser la quête sur des secteurs plus petits.

Si vous voulez nous rejoindre, nous vous invitons à contacter Esther Forny – secrétaire du conseil de fabrique – 12, rue du Fossé – Herrlisheim.

Vous trouverez ci-joint une enveloppe destinée à la quête pour le chauffage de l'église.

D'avance, merci aux futurs bénévoles et pour vos dons.

Raymond FRITZ
Président du Conseil de Fabrique

SAPEURS POMPIERS



**A partir du week-end
du 11 novembre
et jusqu'au dimanche
30 novembre 2014,**

les sapeurs pompiers de Herrlisheim vous proposeront leur traditionnel calendrier pour l'année 2015.

Ils vous remercient d'avance du bon accueil que vous leur réserverez.

COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

La collecte nationale de la Banque Alimentaire aura lieu cette année les 28 et 29 novembre.

La précarité augmente. Il est donc fait appel une nouvelle fois à la solidarité des Haut-rhinois et en particulier à celle de nos habitants. Cette collecte permet de renouveler les stocks.

Vous pouvez déposer au secrétariat de la mairie, du 24 au 28 novembre,
aux heures habituelles d'ouverture, des produits tels que :

**conserves de légumes, conserves de poissons, conserves de fruits, lait,
sucre, café, petits déjeuners, produits d'hygiène**

D'avance, un grand merci à tous ceux et celles qui voudront bien participer à cette action.

La Banque Alimentaire est une association à but humanitaire. Les produits recueillis sont destinés exclusivement à des familles de notre département qui sont dans le besoin.



Grâce à vos dons, plus de 10 000 personnes du département bénéficieront de votre générosité !

COMITE DES FETES

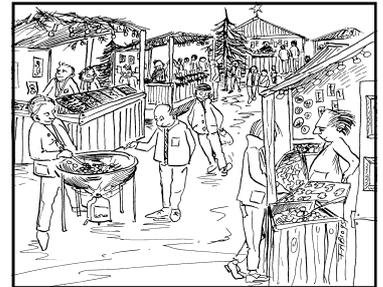
L'assemblée générale du Comité des Fêtes aura lieu le
mercredi 19 novembre à 19 h, salle des Sociétés.

Toute personne du village souhaitant réserver un stand d'exposition
au marché de Noël, est cordialement invitée à participer à cette réunion.

Contacts :

Gaston FURSTENBERGER, Président, au 06 33 88 53 37,

Annick SENN au 06 13 07 33 18.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG

42, c'est le nombre de personnes qui se sont présentées à la collecte de sang du 17 octobre dernier (31 donateurs de Herrlisheim et 11 donateurs des villages alentours). Au nom des malades, merci à elles.

MM. Didier Lenotte et Alain Henschger ont gagné un drap de bain.

Prochaine collecte : 30 janvier 2015.

Bernard SIRY, Président

RESULTATS DES DONNEES DU RADAR

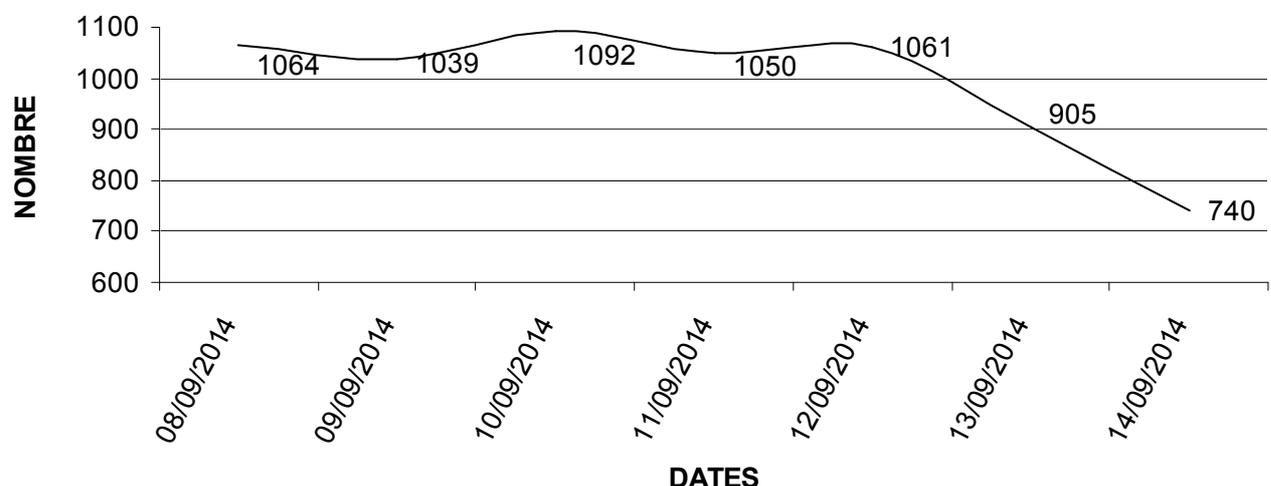
Emplacement : la rue du Berger, sens entrée du village
Période : du 25 août au 14 septembre 2014 soit 3 semaines

Les enregistrements se font en 2 étapes : un 1er à environ 50 mètres, un 2ème devant le radar.
La vitesse moyenne enregistrée passe de 49,6 à 43,2 km/h entre les 2 enregistrements.

Durant cette période, il y a eu 21 823 enregistrements soit une moyenne journalière de 1039.

VITESSE	1er ENREGISTREMENT		2ème ENREGISTREMENT		OBSERVATIONS
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE	
1 à 30 km/h	1 540	7,06%	2 237	10,25%	Concerne surtout les cyclistes
31 à 55 km/h	13 776	63,13%	17 520	80,28%	
Plus de 55 km/h	6 507	29,82%	2 066	9,47%	
TOTAUX	21 823	100,00%	21 823	100,00%	

NOMBRE D'ENREGISTREMENTS



Etat Civil

Les grands anniversaires du mois de novembre

LANDAIS Hélène née DILLENSEGER, 86 ans, le 1^{er}
GUETH Fernand, 85 ans, le 3
BECKER Jeanne née MULLER, 83 ans, le 6
HUMBRECHT Anne-Marie née BRETON, 81 ans, le 6
DOLFUS Marthe née SPECKLIN, 88 ans, le 8
FUCHS Simone née VETTER, 78 ans, le 9
ALLEMANN Fernande, 80 ans le 15
JEANBLANC Daniel, 76 ans, le 15
FUCHS Maria née DURST, 86 ans, le 22
FORNY Marie-Pia née VETTOR, 75 ans, le 29
OHNLEITER André, 83 ans, le 30
HEIMBURGER François, 82 ans, le 30

Bon anniversaire !



Naissances

Louis GRAZZIANO

né le 23 septembre

Lou-Anne DEGROOTE

née le 4 octobre

Paul DUCHMANN

né le 9 octobre



Noces d'Or

Marie-Claire et Jean HOELTZLI

le 9 novembre



Micheline et Gaston BRETZ

le 11 novembre

Noces de Diamant

Marie-Antoinette et André OHNLEITER

le 26 novembre

Décès

Jean-Maurice BENDELE

le 28 septembre



DECLARATIONS DE RECOLTE 2014

Les viticulteurs du vignoble d'Alsace seront amenés prochainement à souscrire leur déclaration de récolte de vin 2014 :

- soit sous format papier auprès de votre mairie jusqu'au 25 novembre
- soit électroniquement sur le portail du CIVA www.Vinsalsace.pro du 27 octobre au 10 décembre

HORAIRES DECHETTERIES

Les déchetteries Europe (9, rue des Champs à Wintzenheim) et Ladhof (rue du Ladhof à Colmar) seront fermées le 1^{er} Novembre 2014. Elles seront ouvertes le 2 Novembre 2014 de 9h00 à 12h30.

HERRLI'ADOS

Section Hip-Hop

Salle de danse de Herrlisheim

C'est reparti pour une nouvelle saison, toujours avec Adeline, les mercredis de 18 h à 19 h.

Pour tous renseignements, contacter Séverine Vorburger au 06.83.79.46.11

Petites annonces



OBJETS TROUVES

- Une paire de lunettes (monture violette)
 - Une clef marquée JMA avec porte-clefs lumineux.
- Ces objets sont disponibles au secrétariat de la mairie, pendant les heures d'ouverture.

LOCATIONS - VENTES IMMOBILIERES

Jeune couple cherche sur Herrlisheim ou dans un rayon de 10 km, une maison minimum 120 m², 4 chambres, 2 salles de bain avec terrain de 500 m² minimum. Sous sol impératif. Pas de gros travaux. Budget maximum : 275 000 €

Tél. 06 03 80 52 61

En raison du changement d'affectation du logement qu'elle occupe, une dame de Herrlisheim cherche un appartement 3/4 pièces pour 2 personnes sur Herrlisheim

Tél. 03 89 86 06 02

Personne cherche à louer un garage à Herrlisheim.

Tél. 03 89 49 25 95 ou 06 71 72 54 36

Herrlisheim en exclusivité,
à vendre 4 lots à aménager :
F2 : 54 m² / F3 : 66 m²
Et 2 duplex F4/F5 : 120 m²
Contact : MBT Consultante
M. Pierre-Paul Eck 06 43 86 94 69
Carte professionnelle n° 1883/74

Location surface de stockage / dépôt : 200 m²
Porte sectionnelle sécurisée 4.5 x 3 m
Zone artisanale de Herrlisheim (68).
Bâtiment bois neuf - gardien jour & nuit.
Prix : 1150 € H.T./mensuel hors charges.

Tél. 03 89 86 44 66

DERNIERE MINUTE

Le panneau « rue du Dagsbourg », situé au croisement des rues du Dagsbourg et du Château, a disparu. En cas de découverte, merci de le rapporter à la mairie.

ASSISTANTES MATERNELLES

Assistante maternelle agréée
dispose d'une place pour un enfant de 0 à 3 ans à temps complet.

Tél. 03 89 49 26 66

Assistante maternelle dispose d'une place pour un enfant de 3 à 6 ans (en périscolaire et pendant les vacances)

Tél. 03 89 49 28 66

DIVERS

Donne cours de maths, niveau collègue.

Tél. 03 89 49 35 32

A vendre

fauteuil relax électrique, multi-positions, de marque Albi.
Cuir de vachette brun, très peu utilisé, état neuf.
Valeur : 1 030 € - Vendu : 600 €.

Tél. 06 09 59 82 56

Femme de ménage cherche quelques heures de ménage et/ou de repassage.

Tél. 06 26 97 88 87

Vends broyeur végétal Bosch AXT Rapid220
Bon état.
Valeur neuf : 250 € - Vendu 90 €.

Tél. 03 89 49 37 57

Vends attache remorque pour 206, table de ping pong, radiateur Acova à circulation eau chaude (ch. central).

Tél. 03 89 49 24 07 ou 06 72 60 43 55

Vends 3008 Allure - 1,6 HDI - 115 CV - BM6 - Couleur blanche - 5800 km - 6 mois (personnel usine) - non fumeur - couche garage.

Tél. 06 89 95 64 66 après 19 heures.

Le Relais Assistantes Maternelles est à la recherche d'une armoire pour ranger son matériel dans la salle des associations au 1^{er} étage de la mairie. L'armoire devra fermer à clés et avoir une profondeur de 60 cm minimum.

Merci de prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

Modalités de publication des petites annonces

Une petite annonce est renouvelée trois fois à la demande du particulier. Si vous ne nous appelez pas, l'annonce sera automatiquement supprimée le mois suivant.

THEATRE SALLE SAINT-MICHEL
DIMANCHE 16 NOVEMBRE 2014 à 17 heures



**« Pourquoi j'ai jeté ma
grand-mère dans le Vieux-Port »**

Un homme jette les cendres de sa grand-mère dans le Vieux-Port de Marseille et tout à coup Dolorès apparaît.

Dolorès, ou l'histoire simple d'une femme qui voulait se faire enterrer debout. De Louis son mari, de son fils Alex, qui aurait pu être pape, et de son petit-fils qui aurait pu être fils de pape...

Une véritable épopée peuplée de figures qui se croisent, tout au long d'un récit cocasse à l'écriture limpide.

Bribes mémorables et cailloux de mémoire, chaque ligne du roman de Serge Valletti conduit le lecteur dans ses souvenirs marseillais.

Difficile de ne pas être envoûté par toute cette tendresse et surtout cet humour, cette pudeur qui surnage tout au long du récit.

La parole est ici franche, libre et généreuse, source de changement. « Une chaise, un texte, et surtout une histoire.

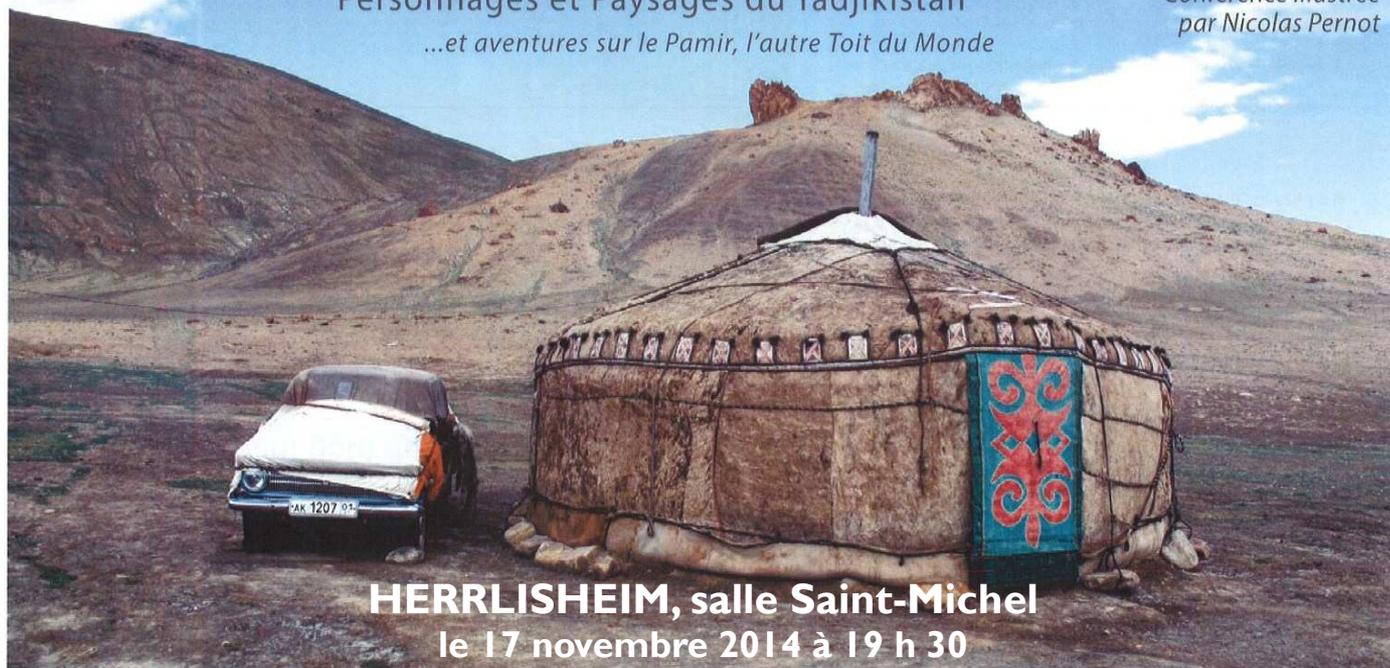
Ma démarche se rapproche de celle du conteur, pour que le théâtre ne soit pas un temple, mais juste un abri dans lequel défilent les images d'un paysage intime dont l'humanité nous rassemble tous. »

Patrice Verdeil

Personnages et Paysages du Tadjikistan

...et aventures sur le Pamir, l'autre Toit du Monde

*Conférence illustrée
par Nicolas Pernot*



HERRLISHEIM, salle Saint-Michel
le 17 novembre 2014 à 19 h 30

Après une première tournée réussie sur le sujet du Lac Baïkal en Sibérie, je vous emmène en Asie Centrale, vers d'autres contrées fascinantes : le Tadjikistan et ses haut-plateaux du Pamir.

Je connais bien ce petit pays de l'ex-bloc soviétique pour y avoir habité un an et demi. Montagneux à 93 %, il est resté très rural et un peu touristique.

En 2014, je suis retourné là-bas avec l'oeil du photographe et le cœur du voyageur. En 4x4, à pied et à vélo, j'ai arpenté les vallées encaissées pour monter vers les steppes du Pamir, à une moyenne de 3800 mètres d'altitude. Pour les peuples vivant dans ces environnements extrêmes, l'hospitalité et la débrouillardise sont des valeurs essentielles.

Mais mes voyages sont avant tout faits pour être partagés. Je vous présenterai cette région aussi fascinante qu'inconnue lors d'une nouvelle présentation soignée, vivante, amusante et pédagogique à la fois.

Repartons ensemble pour cette nouvelle épopée sur l'autre Toit du Monde !